

LOCATAIRES

Vous avez des questions, un problème individuel concernant par exemple :

- ◆ Votre bail (signature, état des lieux, dépôt de garantie, loyer, congé...)
- ◆ Vos droits et obligations, et ceux du propriétaire
- ◆ Les charges récupérables et les réparations locatives

Adhésion annuelle : 27 €

Prix réduit à 17 € pour les étudiants et bénéficiaires de minima sociaux ou ressources équivalentes (sur justificatifs)

Locataires de logement HLM, vous souhaitez vous organiser collectivement pour améliorer votre cadre de vie ? Vous pouvez :

- ◆ Devenir représentant de locataires auprès du bailleur, porter la parole des locataires, soutenir le travail du collectif de locataires
- ◆ Vérifier les charges récupérables, réduire leur coût
- ◆ Négocier des travaux, des améliorations

Adhésion annuelle : 17 €



Bulletin d'adhésion

Date :

Réf :

NOM : Prénom :

Adresse :

Email :

- Adhésion :**
- | | | |
|--|--------------------------|--------|
| Locataire | <input type="checkbox"/> | 27 € |
| Locataire dans le cadre d'un collectif | <input type="checkbox"/> | 17 € |
| Locataire prix réduit | <input type="checkbox"/> | 17 € |
| SOS Juridique (en plus de l'adhésion) | <input type="checkbox"/> | + 18 € |

TOTAL :€

Signature :

01/01/2015

SOS Juridique

Des juristes chevronnés répondent à vos questions

Bénéficiez de conseils juridiques personnalisés autant de fois que vous le souhaitez pendant une année sur simple appel téléphonique non surtaxé

- ◆ Des informations sur vos droits et obligations en matière de consommation, habitat (locatif, accession, copropriété), cadre de vie, droit de la famille
- ◆ Des conseils d'orientation pour les démarches et procédures adaptées à votre problème pour que vous puissiez le résoudre dans les meilleures conditions

Service à 18 € annuel en plus de votre adhésion

En application de la loi n° 90.1258 du 31 décembre 1990, notre association ne peut conseiller et accompagner que ses adhérents.

Nous nous réservons le droit de ne pas défendre votre litige si celui-ci ne correspond pas aux valeurs et orientations que nous défendons.

Le prix de votre adhésion est déductible de vos impôts à hauteur de 66 %. Demandez l'attestation fiscale pour pouvoir en bénéficier !

Bulletin à compléter et à nous retourner accompagné de votre règlement à :
CLCV 38 - 31 rue Alfred de Musset 38100 GRENOBLE



CLCV

Citoyens au quotidien

Adhérer, c'est approuver nos valeurs, soutenir notre action, bénéficier des compétences de professionnels et de bénévoles qui vous accompagnent dans le règlement de vos litiges.

Ce n'est pas payer un service !

LOCATAIRES

Vous avez des questions, un problème individuel concernant par exemple :

- ◆ Votre bail (signature, état des lieux, dépôt de garantie, loyer, congé...)
- ◆ Vos droits et obligations, et ceux du propriétaire
- ◆ Les charges récupérables et les réparations locatives

Adhésion annuelle : 27 €

Prix réduit à 17 € pour les étudiants et bénéficiaires de minima sociaux ou ressources équivalentes (sur justificatifs)

Locataires de logement HLM, vous souhaitez vous organiser collectivement pour améliorer votre cadre de vie ? Vous pouvez :

- ◆ Devenir représentant de locataires auprès du bailleur, porter la parole des locataires, soutenir le travail du collectif de locataires
- ◆ Vérifier les charges récupérables, réduire leur coût
- ◆ Négocier des travaux, des améliorations

Adhésion annuelle : 17 €



Bulletin d'adhésion

Date :

Réf :

NOM : Prénom :

Adresse :

Email :

- | | | | |
|--|--|--------------------------|--------|
| Adhésion : | Locataire | <input type="checkbox"/> | 27 € |
| | Locataire dans le cadre d'un collectif | <input type="checkbox"/> | 17 € |
| | Locataire prix réduit | <input type="checkbox"/> | 17 € |
| <i>SOS Juridique (en plus de l'adhésion)</i> | | <input type="checkbox"/> | + 18 € |

TOTAL :€

Signature :

01/01/2015

SOS Juridique

Des juristes chevronnés répondent à vos questions

Bénéficiez de conseils juridiques personnalisés autant de fois que vous le souhaitez pendant une année sur simple appel téléphonique non surtaxé

- ◆ Des informations sur vos droits et obligations en matière de consommation, habitat (locatif, accession, copropriété), cadre de vie, droit de la famille
- ◆ Des conseils d'orientation pour les démarches et procédures adaptées à votre problème pour que vous puissiez le résoudre dans les meilleures conditions

Service à 18 € annuel en plus de votre adhésion

En application de la loi n° 90.1258 du 31 décembre 1990, notre association ne peut conseiller et accompagner que ses adhérents.

Nous nous réservons le droit de ne pas défendre votre litige si celui-ci ne correspond pas aux valeurs et orientations que nous défendons.

Le prix de votre adhésion est déductible de vos impôts à hauteur de 66 %. Demandez l'attestation fiscale pour pouvoir en bénéficier !

Bulletin à compléter et à nous retourner accompagné de votre règlement à :
CLCV 38 - 31 rue Alfred de Musset 38100 GRENOBLE



CLCV

Citoyens au quotidien

Adhérer, c'est approuver nos valeurs, soutenir notre action, bénéficier des compétences de professionnels et de bénévoles qui vous accompagnent dans le règlement de vos litiges.

Ce n'est pas payer un service !